

# L'INFOMUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE MARIEVILLE

VOLUME 21 | NUMÉRO 1  
FÉVRIER 2024

• NOUVEAU •

Votre bulletin municipal  
maintenant **TOUT**  
EN COULEURS!

**4** Séances du conseil municipal  
**NOUVEAUTÉS**

**5** Licences pour chiens  
**MAINTENANT EN LIGNE**

**6** Poules en milieu résidentiel  
**LICENCES ET PERMIS**





## HORAIRE DES SERVICES administratifs

Lundi au jeudi 8 h à 12 h - 13 h à 16 h 30  
Vendredi 8 h à 12 h



## Jours FÉRIÉS

Les bureaux administratifs de la Ville ainsi que la bibliothèque seront fermés les vendredi 29 mars et lundi 1<sup>er</sup> avril à l'occasion du congé pascal, ainsi que le lundi 20 mai, Journée nationale des patriotes.

## DATES D'ÉCHÉANCE des taxes



La Ville a procédé à l'envoi des comptes de taxes au début du mois de février. Les comptes dont le montant total dû est supérieur à 300 \$ peuvent être acquittés en quatre versements, dont les dates d'échéance pour l'année 2024 sont : le jeudi 14 mars, le lundi 13 mai, le vendredi 12 juillet et le jeudi 10 octobre.

## Passage À L'HEURE AVANCÉE

Dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 mars (à compter de 2 h du matin), on passe à l'heure avancée !

Le Service de sécurité incendie vous rappelle que les changements d'heure sont l'occasion de remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée par des neuves. Profitez-en également pour vérifier la date de fabrication de vos avertisseurs ; ces appareils doivent être remplacés tous les 10 ans.



## ABRIS D'AUTO temporaires

Tous les abris d'auto temporaires doivent être démontés et retirés complètement avant le 1<sup>er</sup> mai, et pourront être installés à nouveau à compter du 1<sup>er</sup> octobre, en conformité avec la réglementation en vigueur.

## Renseignements UTILES

Hôtel de ville ..... 450 460-4444  
Pour toute plainte ou requête, consultez  
la ville.marieville.qc.ca/requetes.  
Urgence..... 9-1-1

Sûreté du Québec ..... 310-4141  
ou 450 460-4429 et \*4141 pour cellulaire  
Ligne Échec au crime ..... 1 800 711-1800  
SPCA Roussillon..... 450 638-9698

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE MARIEVILLE

## L'INFOMUNICIPAL

*L'InfoMunicipal* est publié par la Ville de Marieville et distribué dans tous les foyers marievillois par Postes Canada.

Le générique masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte.

**Conception graphique :** Studio Vertpomme

**Impression :** Communication globale Pub Cité

**Crédits photo :** AdobeStock, iStockPhoto, Ville de Marieville

**Dépôt légal :**  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

### Hôtel de ville

682, rue Saint-Charles  
Marieville (Québec) J3M 1P9

450 460-4444

ville.marieville.qc.ca

communications@ville.marieville.qc.ca

### MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

450 460-4444

Vincent Després, maire ..... poste 250  
David Jourdain, district 1 ..... poste 251  
Geneviève Létourneau, district 2 ..... poste 252  
Marc-André Sévigny, district 3 ..... poste 253  
Martin Paquette, district 4 ..... poste 254  
Louis Bienvenu, district 5 ..... poste 255  
Véronique Côté, district 6 ..... poste 256

PLUS qu'un lieu  
de résidence,  
un milieu de vie!



## MARIEVILLE: toujours en mouvement !

À l'image de mon mandat en tant que maire, l'année 2024 est maintenant bien entamée et plusieurs projets issus de notre planification sont déjà en branle, avec toute l'équipe municipale engagée pour leur réalisation. Je pense entre autres au projet d'ajout de Wi-Fi à la placette publique au centre-ville, à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques au parc de Sainte-Marie-de-Monnoir, à l'aménagement de la piste cyclable sur le chemin de Chambly jusqu'à la rue du Boisé et à la reconstruction du poste de pompage de la rue Ouellette, pour ne nommer que ceux-là.

Cependant il faut aussi parler de notre plus grand projet en développement : le centre communautaire et bibliothèque, qui nous tient à cœur autant pour sa portée sur les plans de la culture et de l'éducation que pour son importance pour l'enrichissement social de notre milieu. Depuis le concours d'architecture qui s'est conclu en 2021, la Ville a navigué avec diligence à travers les différentes étapes réglementaires menant à la construction, mais avec la situation économique particulière ayant fait exploser les prix, il a été décidé de revoir l'envergure du bâtiment projeté afin de réduire le coût global du projet. Une présentation publique est prévue au terme de la révision du projet, et ce, avant toute décision financière.

La révision des plans débutera donc ce printemps et nous sommes confiants qu'à terme, ce délai supplémentaire sera des plus profitables puisqu'il nous permettra de se doter d'installations culturelles et communautaires qui respectent la capacité financière de Marieville.

Je suis également enthousiaste de débiter l'année avec de belles nouveautés dans notre processus démocratique, avec un format de séances du conseil qui donne encore plus de place aux citoyens de tous âges. D'abord, nous avons ajouté



une période de questions pour tous en début de séance, puis la réponse à une « question jeunesse » provenant de nos jeunes citoyens âgés de 5 à 17 ans. Nous pensons que les jeunes ont leurs propres préoccupations quant à leur milieu de vie et nous sommes impatients de les connaître et de les aider à mieux comprendre la vie municipale, tout en apprenant de leur regard vif et candide sur le monde.

En terminant, je vous invite à inscrire à votre agenda notre grand événement de l'hiver, Noctambulle, qui prendra vie le samedi 24 février au parc de Sainte-Marie-de-Monnoir, avec une foule d'activités pour tous, en souhaitant que la météo soit de notre côté ! Si vous me croisez, n'hésitez pas à venir me saluer ; c'est toujours avec plaisir que je fais la connaissance des gens de la communauté !

**Vincent Després**, maire



### Prochaines séances du CONSEIL MUNICIPAL

Assistez aux prochaines séances du conseil municipal les mardis **12 mars, 2 avril et 7 mai à 19h30.**

Les séances ont lieu à la salle du conseil située au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville (682, rue Saint-Charles) et sont également diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville.

Pour en savoir plus, consultez le site Web au [ville.marieville.qc.ca/seances](http://ville.marieville.qc.ca/seances).



## **NOUVEAUTÉ** lors des séances ordinaires du conseil **PLACE AUX QUESTIONS DES JEUNES!**

Tu es un(e) jeune qui s'intéresse à la vie démocratique de sa ville? Le conseil municipal de la Ville de Marieville t'offre l'opportunité de t'exprimer en posant une question sur un sujet qui touche ton milieu de vie et qui relève des compétences de la Ville. Les municipalités ont plusieurs responsabilités et la vie citoyenne est un sujet bien large, mais voici quelques exemples de sujets qui pourraient piquer ta curiosité : les loisirs, les bâtiments, les routes, la sécurité et l'environnement.

Pour soumettre une question, tu dois être âgé entre **5 et 17 ans** et être domicilié sur le territoire de Marieville.

**1** Tu dois formuler ta question par écrit, inscrire ton **prénom**, ton **adresse de résidence** ainsi qu'une **adresse courriel**. L'adresse courriel peut être celle de ton père, de ta mère ou de ton tuteur.

**2** Envoie ta question au Service du greffe de la Ville de Marieville par courriel à [greffe@ville.marieville.qc.ca](mailto:greffe@ville.marieville.qc.ca) **au plus tard le 15 du mois** pour la séance ordinaire du mois suivant.

Les questions jeunesse reçues seront soumises au conseil lors d'une réunion de travail et une question sera retenue et présentée à la séance ordinaire suivante. Si ta question est choisie, un membre du conseil y répondra durant la première période de questions de la séance. Il faut savoir, par contre, que le conseil n'est pas tenu de répondre à toutes les questions qui lui sont transmises.

Si ta question est choisie, tu seras invité(e) à assister à la séance en personne pour entendre la réponse des élu(e)s.

Tu veux connaître les dates des prochaines séances ordinaires du conseil municipal? Rends-toi sur le site Web de la Ville au [www.ville.marieville.qc.ca/seances](http://www.ville.marieville.qc.ca/seances)



# GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## MRC de Rouville

### NOUVEAUTÉ

#### CUEILLETTE DES RÉSIDUS VOLUMINEUX SUR APPEL

Vous n'êtes pas en mesure de venir déposer vous-même un objet volumineux à l'**écocentre** ?

La MRC de Rouville offre un service de cueillette de volumineux sur appel qui permettra aux matières d'être valorisées !

#### ÉTAPE 1

Consultez le site Web de la MRC de Rouville pour connaître les prochaines dates de cueillette et la liste des matières acceptées et refusées.

*Deux cueillettes sont prévues en mars.*

#### ÉTAPE 2

Contactez la ligne Info-Collectes au 450 693-2326 pour vous inscrire et obtenir la confirmation de votre inscription.

*Places limitées.*

#### ÉTAPE 3

Déposez vos articles en bordure de rue avant 7 h le matin, le jour de la cueillette.

Pour toute question et pour profiter de la cueillette à domicile, communiquez avec la MRC de Rouville.

INFO-COLLECTES | 450 693-2ECO (2326) | [infocollectes@mrcrouville.qc.ca](mailto:infocollectes@mrcrouville.qc.ca) | [mrcrouville.qc.ca/info-collectes](http://mrcrouville.qc.ca/info-collectes)

# Licences pour chien

### NOUVEAUTÉS

À Marieville, c'est la SPCA Roussillon qui s'occupe de la gestion animalière. Pour toute question ou demande d'intervention, visitez le site Web [spcaroussillon.com](http://spcaroussillon.com) ou communiquez au 450 638-9698 ou à [info@spcaroussillon.com](mailto:info@spcaroussillon.com).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les licences pour chiens – toujours obligatoires – doivent être renouvelées annuellement. L'inscription et le paiement se font maintenant en ligne sur le site Web de la SPCA Roussillon.

Lors d'une première inscription, le coût est de 25\$, et les frais de renouvellement annuels sont de 10\$.

#### Bonnes pratiques avec son animal de compagnie

Adopter de bonnes habitudes avec son animal de compagnie en respectant la réglementation municipale, c'est contribuer à un environnement propre, sécuritaire et convivial.



Nous vous rappelons qu'un chien doit toujours être tenu en laisse par son gardien dans les espaces publics. Pour faire courir son animal en liberté, rendez-vous au parc canin situé sur la rue Chambly (près du chemin du Ruisseau-Barré).

Pour en savoir plus, consultez le site Web au [www.ville.marieville.qc.ca/animaux](http://www.ville.marieville.qc.ca/animaux).

# POULES

## en milieu résidentiel

Depuis l'entrée en vigueur, le 26 septembre 2023, de la nouvelle réglementation sur les poules pondeuses, il est possible de garder des poules en milieu résidentiel. Pour ce faire, il faut d'abord satisfaire aux deux critères d'admissibilités suivants :

- Posséder une habitation unifamiliale isolée;
- Posséder un terrain d'une superficie d'au moins 450 m<sup>2</sup> (4 844 p<sup>2</sup>).

**Et avant de vous lancer dans l'aventure, il importe de considérer les règles particulières à suivre :**

- Avoir un minimum de 3 poules et un maximum de 5 poules;
- Avoir un seul poulailler et une seule volière;
- Garder les poules en tout temps dans le poulailler ou la volière (elles ne peuvent être laissées libres sur le terrain);
- Les poules doivent être âgées de plus de 4 mois;
- Les coqs sont interdits;
- La vente d'œufs, de viande, de fumier ou tout autre produit dérivé de la garde de poules pondeuses est interdite;
- Une licence et un permis de construction sont requis auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

### LICENCE

La licence pour la garde de poules pondeuses en milieu résidentiel, valide du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de l'année suivante, est au coût de 30 \$, et le renouvellement est au coût de 15 \$ annuellement.

### PERMIS DE CONSTRUCTION

Il est obligatoire de se procurer un permis au coût de 50 \$ pour la construction d'un poulailler, et ce, qu'il soit acheté en magasin ou construit sur place.

Puisque plusieurs normes et dispositions s'appliquent, **il est très important de consulter le règlement complet ou de contacter le personnel municipal afin de connaître l'ensemble des critères à respecter** quant aux poulaillers et volières ainsi qu'à leur implantation.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le site Web au [www.ville.marieville.qc.ca/poules](http://www.ville.marieville.qc.ca/poules) pour prendre connaissance du règlement ou communiquez avec le personnel municipal.

### Service de l'urbanisme et de l'environnement

450 460-4444, poste 291  
urbanisme@ville.marieville.qc.ca



## ABATTAGE D'ARBRES : de nouvelles amendes dissuasives

Avec son projet de loi 39, en vigueur depuis le 8 décembre 2023, le Gouvernement du Québec a augmenté de façon importante les montants des amendes pour l'abattage illégal d'arbres. Par cette mesure, le gouvernement provincial veut assurer une protection accrue des milieux naturels et des arbres en milieu urbain.

Voici les nouveaux montants d'amendes imposés en cas d'infraction, lesquels ont préséance sur tout montant d'amende différent inscrit dans un règlement municipal :

Catégorie d'amende		Amendes antérieures	Nouvelles amendes
Amende de base		500 \$	2 500 \$
Abattage sur une superficie inférieure à un hectare	Amende minimale par arbre abattu	100 \$	500 \$
	Amende maximale par arbre abattu	200 \$	1 000 \$
	Amende totale maximale	5 000 \$	15 000 \$
Abattage sur une superficie d'un hectare ou plus	Amende minimale par hectare déboisé	5 000 \$	15 000 \$
	Amende maximale par hectare déboisé	15 000 \$	100 000 \$

### Abattage d'arbres : **certificat d'autorisation requis**

L'abattage d'un arbre doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement, et doit respecter au moins l'une des conditions suivantes :

- l'arbre cause des dommages aux fondations, aux conduites ou à d'autres infrastructures ;
- l'émondage de l'arbre ne permet pas d'éviter des dommages à la propriété ;
- l'arbre constitue un risque pour les lignes d'électricité ou de téléphone selon une évaluation effectuée par les autorités compétentes (Hydro-Québec, Bell, etc.) ;
- l'arbre est mort ou atteint d'une maladie, ou il constitue un risque pour la sécurité ou la santé du public ;
- le terrain est trop densément boisé, tel qu'attesté par un ingénieur forestier dont le rapport d'analyse doit être déposé à la Ville lors de la demande du certificat d'autorisation ;
- il est nécessaire de dégager un terrain pour construire une nouvelle route, ériger une nouvelle construction ou agrandir une construction existante, ou alors pour permettre la réalisation de travaux à des fins publiques.

Tout arbre abattu doit être remplacé par un autre arbre d'au moins 5 centimètres de diamètre sur une autre partie du même terrain, et ce, dans un délai de 12 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation.

Rappelons que les travaux d'abattage d'arbre sans permis ou d'élitage non conforme sont passibles d'une amende.



Pour obtenir plus d'information ou pour faire une demande d'autorisation d'abattage d'arbre, communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 460-4444, poste 291 ou à [urbanisme@ville.marieville.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.marieville.qc.ca).

## RÉPARATION PRINTANIÈRE des nids-de-poule

L'arrivée du printemps rime bien souvent avec l'apparition de nids-de-poule. Ces trous dans la chaussée sont le résultat d'infiltrations d'eau dans des fissures et de périodes successives de gel et de redoux qui brisent le revêtement.

Les équipes dédiées du Service des travaux publics verront à effectuer plusieurs réparations par ordre de priorité. Une attention particulière sera apportée aux rues collectrices et aux artères principales (sauf la rue Claude-De Ramezay, qui est sous juridiction provinciale), puis ensuite aux rues des secteurs résidentiels. La taille des trous à réparer peut également être un facteur prioritaire.

Si vous remarquez un nid-de-poule sur une des voies publiques de la ville, n'hésitez pas à nous le signaler en remplissant une demande en ligne à partir du [ville.marieville.qc.ca/requetes](http://ville.marieville.qc.ca/requetes) ou en nous contactant au 450 460-4444, poste 245.



Saviez-vous que vous pouvez faire le plein de lave-glace à la station libre-service de Mariville? Son fonctionnement est comme celui d'une station d'essence. Le plein de lave-glace se fait directement de la pompe au réservoir de la voiture.

Le prix est de **0,95 \$/litre** — parmi des plus bas au Québec — et le paiement se fait par carte (crédit, débit, PayPass et Apple Pay). De plus, le client n'a qu'à payer pour la quantité dont il a besoin, ce qui évite le gaspillage.

La « Station Lave-glace » est un concept novateur, unique et québécois qui contribue à l'élimination d'une partie des millions de bidons qui sont jetés chaque année dans les dépotoirs du Québec; une façon économique de réduire son empreinte écologique!

**La preuve?** En 2023, la Ville a vendu 5 167 litres de lave-glace, ce qui représente 1 367 bidons en plastique. Bravo à tous les utilisateurs!

## JEUX DE BASKETBALL dans la rue

Les citoyens qui installent un panier de basketball doivent le placer non pas dans la rue, mais à l'intérieur des limites de leur propriété.

La Ville tolère que les paniers soient au-dessus de la rue et que les gens jouent dans la rue, mais la base des paniers doit être hors de la voie publique.

Afin d'offrir un dégagement optimal des voies pour l'entretien des rues ou pour la circulation, il est souhaitable d'enlever tout objet situé sur la voie publique de façon permanente.



## Êtes-vous prêts à faire face À UNE SITUATION D'URGENCE ?

La politique en sécurité civile au Québec stipule qu'il est de la responsabilité des citoyens d'assurer leur sécurité et celle de leur famille durant les premières 72 heures d'un sinistre ou d'une situation d'urgence, ce qui correspond au temps que pourraient prendre les services de sécurité civile à s'organiser, selon l'ampleur de la situation.

Puisque la sécurité est une responsabilité partagée, la Ville de Marieville a prévu des moyens concrets pour assister la population dans les plus courts délais lors d'un sinistre, notamment en maintenant à jour son plan de sécurité civile et en investissant en continu dans la formation des employés et l'acquisition d'équipements adaptés.

### COMMENT SE PRÉPARER ?

- Renseignez-vous à propos des différents sinistres pouvant survenir et prenez les mesures pour vous y préparer.
- Préparez votre plan familial d'urgence.
- Inscrivez-vous aux alertes téléphoniques automatisées de la Ville.
- Assurez-vous que vos biens soient couverts par une assurance adéquate.
- Ayez en tout temps une trousse d'urgence pour subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence ou pour emporter en cas d'évacuation, dont votre liste de médicaments à jour.



Pour en savoir plus, consultez les sites Web gouvernementaux de préparation aux urgences.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
[quebec.ca/securite-situations-urgence](http://quebec.ca/securite-situations-urgence)

GOUVERNEMENT DU CANADA  
[preparez-vous.gc.ca](http://preparez-vous.gc.ca)

## VÉRIFIEZ RÉGULIÈREMENT vos avertisseurs de fumée!

En cas d'incendie, vous avez moins de 3 minutes pour évacuer votre maison, et un avertisseur de fumée fonctionnel peut réellement faire la différence pour sauver des vies.

Saviez-vous qu'il existe différents types d'avertisseurs ? L'avertisseur de **fumée à ionisation** est idéal pour les chambres à coucher et les corridors puisqu'il est plus sensible aux vapeurs et à la fumée. L'avertisseur de **fumée photoélectrique** est idéal près de la cuisine et de la salle de bain, car il est moins sensible aux vapeurs et à la fumée.

Il est obligatoire d'avoir un avertisseur de fumée conforme à la norme CAN/ULC-S531 à chaque étage, y compris le sous-sol ; dans le corridor près des chambres et dans chaque pièce où l'on dort ne faisant pas partie d'un logement.

Chaque mois, vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore. Il est aussi recommandé de nettoyer les appareils chaque année en passant délicatement l'aspirateur à l'intérieur et à l'extérieur du boîtier.

**Remplacez les piles** des avertisseurs de fumée quand vous entendez un **signal sonore intermittent** ou lors des changements d'heure, en mars et en novembre.

De plus, il est important de remplacer les appareils **tous les 10 ans** (la date de fabrication est inscrite sur le boîtier). Remplacez immédiatement tout appareil non conforme.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le site Web au [www.ville.marieville.qc.ca/avertisseurs](http://www.ville.marieville.qc.ca/avertisseurs) ou communiquez avec le Service de sécurité incendie au 450 460-4444, poste 263, ou à [prevention@ville.marieville.qc.ca](mailto:prevention@ville.marieville.qc.ca).





## MRC DE ROUVILLE

### Dossier spécial : Mois de l'histoire des Noirs

Le Mois de l'histoire des Noirs est souligné annuellement au Québec et dans plusieurs régions du monde par diverses institutions publiques, privées et communautaires. Au Québec, la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis 30 ans des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et de rendre hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines.

Pour en savoir plus, visitez le [www.moishistoiredesnoirs.com](http://www.moishistoiredesnoirs.com).

Afin de souligner à sa façon le Mois de l'histoire des Noirs, la MRC de Rouville, qui participe maintenant activement à l'accueil et à l'intégration des personnes issues de l'immigration, vous propose la découverte d'un nouveau commerce local ainsi que deux activités pour les enfants.



## VOYAGER DANS L'ASSIETTE grâce au Marché des délices du monde

JOURNÉE PORTES OUVERTES

1218, rue du Pont

Saviez-vous qu'il existe une épicerie de produits internationaux au cœur du centre-ville de Marieville ?

Ouvert depuis un peu plus d'un an, le Marché des délices du monde avait initialement pour vocation d'offrir exclusivement des produits africains. Voyant des clients venir dans leur commerce dans l'espoir de trouver des aliments de leur pays d'origine, les propriétaires de cette entreprise familiale ont répondu à la demande en élargissant leur offre. Depuis, on y retrouve des produits des quatre coins du monde.

Dès vos premiers pas dans ce petit établissement, vous recevrez un accueil chaleureux de la propriétaire **Yvonne Koffi**, originaire de la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, le Marché des délices du Monde vous invite à venir découvrir leur épicerie le **samedi 24 février, de 13h à 15h**. Au programme : percussions africaines, boissons chaudes et dégustations, pour un dépaysement culinaire garanti !

## ACTIVITÉS pour enfants

La MRC de Rouville organise deux heures de contes africains et marionnettes pour les enfants, avec Jean Marie Ntsongo. Ces événements se dérouleront à la bibliothèque commémorative Desautels (sous-sol de l'église Saint-Nom-de-Marie).



## MAISON DES JEUNES l'Adrén'ado

1972, rue du Pont • Marieville  
450 708-0635 | mdjmarieville.com

La Maison des jeunes offre un lieu de rencontre pour les adolescents de 12 à 17 ans\* afin qu'ils puissent se réunir, stimuler leur potentiel et se responsabiliser. De nombreuses activités sont proposées, telles que le billard, le ping-pong, les jeux de société, des sorties et plus ! Alors, tu viens nous voir ?

**Horaires réguliers** Mar-Mer-Ven : 12 h à 13 h  
Lun-Mer-Jeu-Ven : 16 h à 20 h  
\* Mardis 10-12 ans : 15 h à 19 h



## JARDINS communautaires

La Ville met à la disposition des citoyens qui n'ont pas accès à un terrain cultivable, une dizaine d'espaces aménagés pour le jardinage, à l'arrière de la maison des loisirs (2005, rue du Pont), au coût de 25 \$ pour la saison. L'ajout de nouvelle terre en début de saison est assuré par la Ville.

Vous souhaitez obtenir un lot pour la saison 2024 ? Contactez le Service des loisirs et de la culture au 450 460-4444, poste 277. Faites vite, car les places sont limitées !

## SOCIÉTÉ ALZHEIMER Haut-Richelieu (SAHR)

40, 2<sup>e</sup> Rue • Saint-Jean-sur-Richelieu  
514 990-8262, poste 209 | info@sahr.ca

La SAHR offre des services de soutien, d'aide, d'accompagnement et de stimulation aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou autres troubles neurocognitifs, ainsi qu'à leurs proches aidants par le biais d'ateliers, de groupes de soutien, de formations, de répit à domicile et de nombreux autres services et activités.

Pour en savoir plus, visitez le [www.alzheimer.ca/hautrichelieu](http://www.alzheimer.ca/hautrichelieu).



## INSCRIPTION au baseball mineur

Les inscriptions du baseball mineur de Marieville pour la saison 2024 débuteront vers la fin février/début mars. Les inscriptions se font en ligne, en balayant le code QR ci-dessous ou à partir du [www.royauxmarieville.com](http://www.royauxmarieville.com).

Pour en savoir plus, consultez la page Facebook de l'Association Baseball mineur de Marieville - Les Royaux de Marieville, ou écrivez-nous à [royauxmarieville@gmail.com](mailto:royauxmarieville@gmail.com).

Jouons au baseball pour le plaisir et dans le respect !



## INSCRIPTION au soccer



Jouez pour le Mistral en 2024! L'Association de soccer mineur de Marieville (ASM) vous invite à compléter votre inscription – **en ligne seulement** – au plus tard le 29 février.

Pour connaître les détails, consultez la page Facebook de l'ASM Marieville à [www.facebook.com/asmmarieville](http://www.facebook.com/asmmarieville).

# NOCTAM BULLE!

Viens vivre les **joies**  
de l'hiver en **famille** ou  
entre **amis** lors de cet  
**ÉVÈNEMENT FESTIF!**

**Samedi**  
**24**  
**FÉVRIER**  
de 15 h à 21 h

Parc de  
Sainte-Marie-de-Monnoir



Glissade sur tube  
Hockey et patin  
Manipulation de cerfs-volants  
Espace créatif sculpture  
Jeux d'adresse  
Espace des tout-petits  
Camion de cuisine de rue <sup>(S)</sup>



## CIRQUE KIKASSE

Prestation de trampoline • 16 h et 19 h  
Feu d'artifice • 19 h



Consultez la programmation complète sur le site Web  
[ville.marieville.qc.ca/noctambulle](http://ville.marieville.qc.ca/noctambulle)

L'été prochain,  
met ton **ÉNERGIE**  
à profit en joignant  
les équipes de  
la piscine et  
du camp de jour!

### PLUSIEURS POSTES À COMBLER :

Moniteur aquatique • Sauveteur • Animateur •  
Animateur au service de garde • Accompagnateur

**TU VEUX TRAVAILER  
POUR TA VILLE, AVOUE!**

**AQLM**  
Association québécoise  
du loisir municipal



Ça t'intéresse? Consulte les offres au [www.ville.marieville.qc.ca/emplois](http://www.ville.marieville.qc.ca/emplois)